



PHILANTHROPOS

Philanthropos est un institut privé qui ne bénéficie d'aucune subvention de l'État. Le montant des frais facturés ne couvre que les deux-tiers des frais réellement engagés pour chaque étudiant.

Les étudiants qui connaissent des difficultés financières sont invités à explorer toutes les pistes possibles : jobs d'été, parrainage par des proches (parrain, marraine, famille, amis de la famille, diocèse, communautés) emprunt privé, prêt étudiant, bourse d'état...

L'Association des amis de Philanthropos-France est habilitée à recevoir des dons qui auront vocation à participer à financer la scolarité des étudiants qui ne pourraient pas suivre une année à Philanthropos sans un soutien financier externe.

Le parrainage est déductible des impôts. Le donateur reçoit un reçu fiscal permettant de déduire jusqu'à 66% du don*.

Procédure

- Le parrain adresse un chèque à l'ordre de :
« Association française des amis de l'IEEA Philanthropos ».
- Les chèques sont à envoyer à l'adresse suivante :
ASSOCIATION FRANCAISE DES AMIS DE L'INSTITUT PHILANTHROPOS
chez M et Mme Gourvès
35 Boulevard Lelasseur 44000 Nantes FRANCE

Banque Martin Maurel
N° IBAN FR 76 1336 9000 0770 8093 0401 483
N° BIC BMMMFR2A
- Un virement peut être effectué directement sur le compte
- Le chèque ou virement doit être accompagné des coordonnées complètes du donateur, afin que l'association puisse lui adresser son reçu fiscal.

Remarques

L'association française est à votre disposition pour discuter les modalités de parrainage et de soutien aux élèves

Ajouter les mentions légales pour les dons aux associations d'utilité publique